
COMMUNIQUE DE PRESSE

UNMI : la prévoyance a pleinement joué son rôle face à la crise.

Les contrats de prévoyance ont pleinement joué leur rôle protecteur pendant la pandémie, constate l'UNMI.

Les contrats de l'UNMI prévoient des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail à la suite d'accident ou de maladie, un capital en cas de décès et, pour les travailleurs indépendants, une couverture forfaitaire des frais généraux en cas d'arrêt de travail, allant de 1 000 à 6 000 € par mois selon la formule retenue.

Au-delà de ces engagements contractuels, **dès le début de la pandémie, l'UNMI a mis en œuvre des mesures dérogatoires pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants :**

- la prise en charge des arrêts de travail pour les personnes à risques et les soupçons de COVID, dans le respect des franchises contractuelles ;
- la suppression des délais de franchise pour tous les professionnels de santé en arrêt de travail pour une infection au COVID-19.

Par ailleurs, elle a autorisé l'échelonnement des cotisations sur le deuxième trimestre 2020, pour toutes les entreprises et les travailleurs indépendants en difficulté de trésorerie à la suite de la pandémie.

« Répondant ainsi à ses valeurs mutualistes de solidarité, l'UNMI s'est positionnée, dès le début de la crise, pour soutenir les PME et les travailleurs indépendants. » rappelle Loredana Maïer, directrice générale.

Ces mesures ont eu un impact effectif :

- pour les travailleurs indépendants, 2% d'impayés ont fait l'objet de demandes d'échelonnement ;

- les arrêts de travail, liés à la fois au contexte sanitaire et aux mesures dérogatoires, ont augmenté de 40% de mars à mai 2020, par rapport à la même période de l'an dernier.

Toutefois, ces arrêts de travail ont été, en moyenne, de courte durée et leur impact sur les résultats techniques est resté maîtrisé.

Le risque décès est, quant à lui, resté stable par rapport à l'année précédente.

En prévoyance collective, une baisse des cotisations est attendue sur le deuxième trimestre 2020 du fait de la baisse des salaires résultant du chômage partiel.

L'activité de réassurance, qui couvre l'assurance santé au sein de l'UNMI, a bénéficié d'une baisse de la sinistralité de près de 40%, notamment sur les prestations liées au dentaire et à l'optique. Un rattrapage est toutefois possible d'ici la fin de l'année et il reste un point de vigilance sur l'hospitalisation.

Jusqu'à présent, l'UNMI ne constate pas d'augmentation du taux de résiliation mais reste attentive à l'impact de la crise économique dans les mois qui viennent.

Un bilan définitif des conséquences de la crise sur l'activité et la sinistralité ne pourra être établi qu'en fin d'année.

Dans l'immédiat, l'UNMI mise sur la relance de l'activité commerciale au second semestre, grâce à la mobilisation des mutuelles adhérentes, avec lesquelles le lien n'a jamais été rompu. Durant toute cette période l'UNMI a notamment mis en place des formations en distanciel.

La crise aura permis de sensibiliser les entrepreneurs et travailleurs indépendant à la nécessité d'une couverture en prévoyance (sur trois millions de TNS, de 30 à 40% ne bénéficient encore d'aucune couverture en incapacité et invalidité) : l'accueil positif aux premiers contacts de prospection en témoigne et constitue un signe très encourageant.

L'UNMI, le partenaire indépendant au service et aux côtés des mutuelles de proximité.

L'UNMI est une union de mutuelles à but non lucratif, forte de 90 ans d'expérience.

Elle met son expertise au service de ses mutuelles adhérentes et de ses partenaires, et vient renforcer leur offre, en la complétant, par des solutions de prévoyance, réassurance, dépendance et services.

L'UNMI partage avec ses mutuelles adhérentes ses valeurs d'humanisme, de solidarité et de proximité et s'affirme comme un acteur fort de l'économie sociale et du monde mutualiste. Son ambition : favoriser la diversité mutualiste.

UNMI - Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - www.unmi.eu

Contact presse :

Marie-Laure Molko - Tél : 01 76 41 00 32 / 06 70 16 45 15

E-mail : marie-laure.molko@taly.eu

